

Le 1^{er} mai 2020

Monsieur André Lamontagne
Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
200, chemin Sainte-Foy, 12e étage
Québec (Québec) G1R 4X6

Objet : Le maintien d'une filière porcine québécoise efficace et ordonnée en période de pandémie de la COVID-19.

Monsieur le Ministre,

Comme joueur directement interpellé par la situation exceptionnelle de la crise pandémique actuelle (COVID-19), l'Association québécoise des industries de nutrition animale et céréalière (AQINAC) demande une intervention de votre part afin que l'impasse des porcs en attente que la filière porcine vit actuellement se résorbe positivement et rapidement, avant la saison estivale.

Les membres de notre conseil d'administration se sont réunis hier par téléconférence et ont convenu unanimement de la résolution en annexe. Cette dernière met en lumière une solution gagnante pour l'ensemble des parties prenantes de la filière et permettra d'éviter, comme souhaité par tous, l'abattage humanitaire de porcs.

Comme le gouvernement l'a fait dans d'autres industries majeures au Québec (ex. : secteur de l'aviation), l'intervention de celui-ci permettrait une sortie progressive du problème actuel de la filière porcine québécoise, considérée comme service essentiel, et maintiendrait l'opinion publique favorable à notre belle production.

Nous vous invitons à communiquer avec nous afin de discuter plus en détails de la résolution et de son importance vitale afin de maintenir une filière forte et compétitive.

Nous vous remercions pour votre précieuse collaboration et nous vous transmettons, Monsieur le Ministre, nos salutations les plus distinguées.



Christian Breton
Président de l'AQINAC

CB/cgb

Résolution 2020-CA-06 (en date du 30 avril 2020)

Considérant la situation exceptionnelle de la crise pandémique actuelle (COVID-19) qui existe depuis le 12 mars dernier,

Considérant la filière porcine comme un service essentiel et les impacts de cette pandémie sur la main-d'œuvre dans l'industrie de la transformation alimentaire dont plus spécifiquement les abattoirs,

Considérant la diminution importante de la capacité d'abattage au Québec en production porcine,

Considérant le niveau extrêmement élevé de porcs en attente et l'impossibilité de réduire ce niveau dans les prochains mois tel que démontré le 30 avril dernier lors de la rencontre avec les partenaires de la cellule de crise de la filière porcine – MAPAQ,

Considérant le risque élevé de perdre des porcs à la ferme durant la saison estivale à cause de leur poids excessif et de l'entassement,

Considérant la position des membres du conseil d'administration de l'AQINAC d'éviter l'abattage humanitaire,

Considérant que le programme ASRA n'est pas constitué pour compenser lors d'une situation « catastrophe tel que la COVID19 », mais plutôt d'intervenir lorsque le revenu du marché ne couvre pas le coût de production,

Il est unanimement convenu d'inviter les parties prenantes à être en mode solution concertée pour la pérennité de la filière porcine,

Il est unanimement convenu de ne pas considérer le programme ASRA comme un programme de compensation pour répondre à l'enjeu des porcs en attente,

Il est unanimement convenu que les gouvernements provincial et fédéral s'arriment pour mettre en place rapidement un programme d'aide financière direct et exclusif aux abattoirs pour compenser les pertes économiques causées par la situation exceptionnelle de la crise pandémique actuelle (COVID-19).

Cette résolution est proposée par M. Mario Côté et secondée par M. Raymond Breton

Copie certifiée conforme à l'original
Ce 30 avril 2020



Christian Breton
Président



Raymond Breton
Secrétaire

L'Association québécoise des industries de nutrition animale et céréalière (AQINAC) s'affaire à répondre aux exigences des consommateurs en matière de sécurité alimentaire, d'environnement, de qualité, de conditions d'élevage et de retombées économiques. Elle regroupe plus de 200 entreprises membres : des fabricants d'aliments pour le bétail et la volaille, des négociants en céréales et des fournisseurs d'intrants, de biens et de services. Ensemble, ils desservent la grande majorité des entreprises impliquées dans l'élevage et la production agricole.